

## S.A.S MILLASSEAU IMMOBILIER

19 Rue de la Gourlanderie

85740 L'EPINE

887 750 255 R.C.S. La Roche-sur-Yon

+33 (0)6 79 89 16 54

[patrice.millasseau123@gmail.com](mailto:patrice.millasseau123@gmail.com)



## CONTRAT D'HIVERNAGE CARAVANES

Entre les soussignés M. Patrice Millasseau représentant de la S.A.S Millasseau Immobilier et le propriétaire du véhicule

<b>Nom &amp; Prénom</b> ..... ..... .....	<b>Véhicule</b> .....
<b>Adresse</b> .....	<b>Marque</b> .....
.....	<b>Immatriculation</b> .....
.....	<b>Camping</b> .....
<b>CP</b> .....	<b>Téléphone</b> .....
<b>Ville</b> .....	<b>Emplacement</b> .....
<b>Portable</b> .....	<b>État du véhicule :</b> RAS        AUTRE à préciser
<b>Mail</b> .....	.....
<b>PREVENIR au moins 10 jours avant pour la mise en place. Fermé les dimanches et les jours fériés</b>	.....

<b>TARIFS EXTERIEUR</b> ANNUEL* MOIS*	Toutes tailles	280 € TTC 30 € TTC	
<b>TARIFS INTERIEUR</b> ANNUEL*	< 4,00m de 4,00m à 4,20m de 4,20m à 4,50m de 4,50m à 4,80m de 5,00m à 5,20m > 5,20m	350 € TTC 380 € TTC 400 € TTC 420 € TTC 450 € TTC 500 € TTC	
*Compris dans le prix lavage extérieur et pression des pneumatiques			
<b>TRACTAGE</b> Sur Noirmoutier	LE TRAJET TRAJET A/R	40 € TTC 80 € TTC	

Le propriétaire du véhicule autorise la S.A.S MILLASSEAU IMMOBILIER à déplacer celui-ci de son emplacement à son lieu d'hivernage sis Hivernage Noirmoutier- Rue de Tranchard- 85680 La Gueriniere, du lieu de stockage au camping et à l'intérieur pour entretien des locaux, maintenance...

Le propriétaire déclare être assuré pour toutes dégradations intérieures/extérieures, vol, incendie et s'engage à donner un certificat valide de l'assurance du véhicule, une copie de la carte grise et de sa pièce d'identité.

Pour toutes réparations effectuées sur votre véhicule (pneu crevé, phare cassé...) la facture du Garage Renault des Eglats- Rte de Noirmoutier – 85740 L'Epine vous sera directement envoyée. Votre règlement devra être adressé et retourné à celui-ci.

**La société** décline toute responsabilité quant aux dégâts à l'intérieur du véhicule, le propriétaire doit s'assurer que toutes les ouvertures et conduits sont fermées, que les circuits d'eau sont purgés pour l'hivernage et de sortir les bouteilles de gaz par sécurité.

Le paiement se fait directement pour tout nouveau client et par chèque à l'ordre de S.A.S Millasseau Immobilier. Le contrat est reconductible tacitement. Le propriétaire s'engage à prévenir par courrier recommandé avec accusé de réception la SAS Millasseau Immobilier avant le 31/03 de l'année en cours en cas de non reconduction du contrat. Tout retard de paiement impliquera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D441-5 du code du commerce plus une majoration de taux de pénalité de retard de 10%.

Fait à

Le  
SAS Millasseau Immobilier

Le Propriétaire du véhicule

Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé